

REPUBLIQUE FRANCAISE

212 - MAIRIE LANNEPLAÀ

Numéro SIRET : 21640312100017

POSTE COMPTABLE : 64021

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET 212 - MAIRIE LANNEPLAÀ

ANNEE 2019

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
4	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
15	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
20	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
23	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
25	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		X
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
28	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
29	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		X
30	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X

SOMMAIRE

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
31	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
31	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
31	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
31	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
33	C3.5 - Présentation agrégée du Budget principal et des budgets annexes	X	
34	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
35	D2 - Arrêté et signatures	X	

<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">2</td> </tr> </table>					6	4	3	1	2	212 - MAIRIE LANNEPLAÀ BP 2019	BUDGET PRIMITIF
				6	4	3	1	2			

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	317
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	11
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Communes de Lacq Orthez	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
169 680,00	341 489,00	1 041,12	623,35

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	666,42	571,00
2	Produits des impositions directes/population	298,42	305,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	581,79	738,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	31,54	275,00
5	Encours de dette/population	1 109,34	518,00
6	DGF/population	131,54	177,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,1113	0,3490
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,2548	0,8640
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,0500	0,3730
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,9067	0,7000

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	302 976,00	190 263,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		112 713,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		302 976,00	302 976,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	443 790,00	520 146,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	46 422,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	29 934,00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		520 146,00	520 146,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	823 122,00	823 122,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	98 150,00		85 500,00	85 500,00	85 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 715,00		24 142,00	24 142,00	24 142,00
014	Atténuations de produits	39 313,00		37 802,00	37 802,00	37 802,00
65	Autres charges de gestion courante	22 660,00		18 620,00	18 620,00	18 620,00
Total des dépenses de gestion courante		182 838,00	0,00	166 064,00	166 064,00	166 064,00
66	Charges financières	18 828,00		17 635,00	17 635,00	17 635,00
67	Charges exceptionnelles	200,00		200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	9 700,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		211 566,00	0,00	193 899,00	193 899,00	193 899,00
023	Virement à la section d'investissement (112 459,00		109 077,00	109 077,00	109 077,00
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		112 459,00	0,00	109 077,00	109 077,00	109 077,00
TOTAL		324 025,00	0,00	302 976,00	302 976,00	302 976,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 976,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	250,00		250,00	250,00	250,00
70	Produits des services, domaine et vent	2 840,00		2 220,00	2 220,00	2 220,00
73	Impôts et taxes	102 436,00		109 414,00	109 414,00	109 414,00
74	Dotations, subventions et participations	58 475,00		57 469,00	57 469,00	57 469,00
75	Autres produits de gestion courante	20 040,00		20 560,00	20 560,00	20 560,00
Total des recettes de gestion courante		184 041,00	0,00	189 913,00	189 913,00	189 913,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			350,00	350,00	350,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		184 041,00	0,00	190 263,00	190 263,00	190 263,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		184 041,00	0,00	190 263,00	190 263,00	190 263,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	112 713,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 976,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	109 077,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 000,00				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	349 678,05	46 422,00	402 431,00	402 431,00	448 853,00
Total des dépenses d'équipement		350 678,05	46 422,00	402 431,00	402 431,00	448 853,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	30 166,00		31 359,00	31 359,00	31 359,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	7 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		37 166,00	0,00	41 359,00	41 359,00	41 359,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		387 844,05	46 422,00	443 790,00	443 790,00	490 212,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		387 844,05	46 422,00	443 790,00	443 790,00	490 212,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	29 934,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		= 520 146,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	13 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00		328 000,00	328 000,00	328 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		263 000,00	0,00	328 000,00	328 000,00	328 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	2 843,00		6 713,00	6 713,00	6 713,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 610,89		76 356,00	76 356,00	76 356,00
138	Autres subv.d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		12 453,89	0,00	83 069,00	83 069,00	83 069,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		275 453,89	0,00	411 069,00	411 069,00	411 069,00
021	Virement de la section de fonctionnement	112 459,00		109 077,00	109 077,00	109 077,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		112 459,00	0,00	109 077,00	109 077,00	109 077,00
TOTAL		387 912,89	0,00	520 146,00	520 146,00	520 146,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		= 520 146,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	109 077,00
---	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	 FONCTIONNEMENT	 Opérations réelles	 Opérations d'ordre	 TOTAL
011	Charges à caractère général	85 500,00		85 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 142,00		24 142,00
014	Atténuations de produits	37 802,00		37 802,00
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	18 620,00		18 620,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	17 635,00		17 635,00
67	Charges exceptionnelles	200,00		200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		109 077,00	109 077,00
Dépenses de fonctionnement - Total		193 899,00	109 077,00	302 976,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 976,00
--	-------------------

	 INVESTISSEMENT	 Opérations réelles	 Opérations d'ordre	 TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	31 359,00		31 359,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	448 853,00		448 853,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
Dépenses d'investissement - Total		490 212,00		490 212,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	29 934,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	520 146,00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	 FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	250,00		250,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 220,00		2 220,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	109 414,00		109 414,00
74	Dotations, subventions et participations	57 469,00		57 469,00
75	Autres produits de gestion courante	20 560,00		20 560,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	350,00		350,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		190 263,00		190 263,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**112 713,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**302 976,00**

	 INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 713,00		6 713,00
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	328 000,00		328 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		109 077,00	109 077,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		334 713,00	109 077,00	443 790,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**76 356,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**520 146,00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	98 150,00	85 500,00	85 500,00
60611	Eau et assainissement	600,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	7 500,00	8 600,00	8 600,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 500,00	1 500,00
61521	Terrains	1 000,00	1 300,00	1 300,00
615221	Bâtiments publics	5 000,00	3 000,00	3 000,00
615228	Autres bâtiments	1 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Voies	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	150,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	3 200,00	3 500,00	3 500,00
6161	Multirisques	2 200,00	2 500,00	2 500,00
6182	Documentation générale et technique	250,00	250,00	250,00
6188	Autres frais divers	100,00	150,00	150,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00	300,00	300,00
6226	Honoraires	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	500,00	500,00
6256	Missions	150,00	150,00	150,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
62878	A d'autres organismes	46 000,00	26 000,00	26 000,00
6288	Autres services extérieurs	700,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	2 200,00	2 250,00	2 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 715,00	24 142,00	24 142,00
6332	Cotisations versées au FNAL	15,00	15,00	15,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	160,00	180,00	180,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	40,00	40,00	40,00
6411	Personnel titulaire	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 100,00	2 000,00	2 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 000,00	4 100,00	4 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	200,00	207,00	207,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits	39 313,00	37 802,00	37 802,00
739211	Attributions de compensation	34 053,00	33 734,00	33 734,00
739223	Fonds de péréquation des ress comm et in	5 260,00	4 068,00	4 068,00
65	Autres charges de gestion courante	22 660,00	18 620,00	18 620,00
6531	Indemnités	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6532	Frais de mission	100,00		
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	600,00	600,00
6552	Aide Sociale du département	500,00	500,00	500,00
65541	Contrib. Fonds compens. charges territori	3 000,00	1 500,00	1 500,00
65548	Autres contributions	50,00	20,00	20,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	3 500,00	2 000,00	2 000,00
658822	Aides	510,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		182 838,00	166 064,00	166 064,00
66	Charges financières (b)	18 828,00	17 635,00	17 635,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 828,00	17 635,00	17 635,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)	9 700,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		211 566,00	193 899,00	193 899,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>112 459,00</i>	<i>109 077,00</i>	<i>109 077,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre se</i>			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		112 459,00	109 077,00	109 077,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		112 459,00	109 077,00	109 077,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		324 025,00	302 976,00	302 976,00

	+
RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 976,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	250,00	250,00	250,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	250,00	250,00	250,00
70	Produits des services, domaine et vente	2 840,00	2 220,00	2 220,00
70311	Concession dans les cimetières (produit ne	400,00		
70878	par d'autres redevables	2 440,00	2 220,00	2 220,00
73	Impôts et taxes	102 436,00	109 414,00	109 414,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	95 590,00	102 848,00	102 848,00
73221	FNGIR	2 095,00	2 093,00	2 093,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électric	4 751,00	4 473,00	4 473,00
74	Dotations, subventions et participations	58 475,00	57 469,00	57 469,00
7411	Dotation forfaitaire	33 828,00	32 450,00	32 450,00
74121	Dotation de solidarité rurale	8 691,00	8 600,00	8 600,00
744	FCTVA	284,00	495,00	495,00
7482	Compens.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe p	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes f	1 587,00	1 573,00	1 573,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d	4 085,00	4 351,00	4 351,00
75	Autres produits de gestion courante	20 040,00	20 560,00	20 560,00
752	Revenus des immeubles	19 500,00	20 000,00	20 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	540,00	560,00	560,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		184 041,00	189 913,00	189 913,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)		350,00	350,00
7788	Produits exceptionnels divers		350,00	350,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		184 041,00	190 263,00	190 263,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre se			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	184 041,00	190 263,00	190 263,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	112 713,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 976,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op			
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér	1 000,00		
2112	Terrains de voirie	1 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
	Op. Eq. n°23 Bâtiments communaux	45 763,11	17 500,00	17 500,00
	Op. Eq. n°65 Travaux Cimetière		2 000,00	2 000,00
	Op. Eq. n°67 Urbanisme	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Op. Eq. n°71 Aménagement parking	48 915,00	94 353,00	94 353,00
	Op. Eq. n°72 Réhabilitation logement ma	249 999,94	283 578,00	283 578,00
Total des dépenses d'équipement		350 678,05	402 431,00	402 431,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	30 166,00	31 359,00	31 359,00
1641	Emprunts en euros	30 166,00	31 359,00	31 359,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	7 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		37 166,00	41 359,00	41 359,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		387 844,05	443 790,00	443 790,00

040	Opération d'ordre transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	387 844,05	443 790,00	443 790,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1	46 422,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	29 934,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	520 146,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	13 000,00		
13251	GFP de rattachement	13 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00	328 000,00	328 000,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	328 000,00	328 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		263 000,00	328 000,00	328 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 453,89	83 069,00	83 069,00
10222	FCTVA	1 343,00	6 713,00	6 713,00
10226	Taxe d'aménagement	1 500,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 610,89	76 356,00	76 356,00
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		12 453,89	83 069,00	83 069,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		275 453,89	411 069,00	411 069,00

021	Virement de la section de fonctionnemen	112 459,00	109 077,00	109 077,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		112 459,00	109 077,00	109 077,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		112 459,00	109 077,00	109 077,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		387 912,89	520 146,00	520 146,00
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

		+
RESTES A REALISER N-1		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		520 146,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 23

LIBELLE : Bâtiments communaux

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		91 950,94	a 0,00	17 500,00	b 17 500,00	
20	Immobilisations incorporelles	2 585,13	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2031)	2 585,13				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	41 397,36	0,00	17 500,00	17 500,00	
2128	Autres agencements et aménagements de			2 000,00	2 000,00	
21311	Hôtel de ville	10 989,24		1 500,00	1 500,00	
2132	Immeubles de rapport			10 000,00	10 000,00	
2184	Mobilier	3 198,24		4 000,00	4 000,00	
	Autres (21316,21318,2183,2188)	27 209,88				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	47 968,45	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2313)	47 968,45				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-17 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 65

LIBELLE : Travaux Cimetière

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 052,26	a 0,00	2 000,00	b 2 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
2116	Cimetières			2 000,00	2 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	5 052,26	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2313)	5 052,26				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-2 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 67

LIBELLE : Urbanisme

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		41 896,89	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	19 947,96	0,00	5 000,00	5 000,00	
21538	Autres réseaux	19 947,96		5 000,00	5 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	21 948,93	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2313,2315)	21 948,93				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-5 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 71

LIBELLE : Aménagement parking

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	94 353,00	b 94 353,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	94 353,00	94 353,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	94 353,00	94 353,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-94 353,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 72
LIBELLE : Réhabilitation logement mairie

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 054,64	a 46 422,00	283 578,00	b 283 578,00	
20	Immobilisations incorporelles	2 803,94	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2031)	2 803,94				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	46 422,00	283 578,00	283 578,00	
21318	Autres bâtiments publics		46 422,00	283 578,00	283 578,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	250,70	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2313)	250,70				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 328 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	328 000,00
1641	Emprunts en euros		328 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-2 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					555 000,00									
1641 Emprunts en euros					555 000,00									
00000531067	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCO	06/12/2016		10/12/2017	15 000,00	F		0,32	0,32	EUR	A	P	N	A-1
51018905193	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCO	26/05/2005		05/06/2006	40 000,00	F		3,35	3,35	EUR	A	P	N	A-1
51025290520	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCO	02/12/2005		10/02/2007	150 000,00	F		2,99	2,99	EUR	A	P	N	A-1
51088591063	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCO	29/03/2012		10/06/2013	350 000,00	F		5,78	5,78	EUR	A	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL					555 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2019											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				333 515,64					31 358,50	17 634,19		
1641 Emprunts en euros				333 515,64					31 358,50	17 634,19		
00000531067	N			9 028,74	3,94	F		0,32	2 999,97	28,89		
51018905193	N			6 541,58	2,42	F		3,35	3 216,91	219,14		
51025290520	N			35 522,60	3,10	F		2,99	11 493,77	1 062,13		
51088591063	N			282 422,72	14,44	F		5,78	13 647,85	16 324,03		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
TOTAL GENERAL				333 515,64					31 358,50	17 634,19		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	---	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2019 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	4					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	333 515,64					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		41 359,00	41 359,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		31 359,00	31 359,00
1641	Emprunts en euros	31 359,00	31 359,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	41 359,00	46 422,00	29 934,00	117 715,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		115 790,00	III 115 790,00
Ressources propres externes de l'année (a)		6 713,00	6 713,00
10222	FCTVA	6 713,00	6 713,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
Ressources propres internes (b)(2)		109 077,00	109 077,00
021	Virement de la section de fonctionnement	109 077,00	109 077,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	115 790,00			76 356,00	192 146,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 117 715,00
Ressources propres disponibles	IV 192 146,00
Solde	V = IV - II (6) 74 431,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	48 992,69
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	48 992,69
Recettes réelles de fonctionnement	II	190 263,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	25,75

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
	NEANT				
FONCTIONNEMENT					
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé				1 065,00
	Subvention		ADMR	Association	50,00
	Subvention CCLO		L'ENVOL LANNEPLANNAIS	Association	250,00
	Subvention		L'ENVOL LANNEPLANNAIS	Association	200,00
	Subvention		LO CALEI	Association	50,00
	Subvention		Los de Candau	Association	250,00
	Subvention		MEMOIRE DU CANTON DE LAGOR	Association	65,00
	Subvention		SOCIETE DE CHASSE	Association	200,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE			1,00	1,00			
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B		1,00	1,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL			1,00	1,00			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A. LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.1 C3.2 C3.3 C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ	01/01/2014	attribu compensation	33 734,00
SDEPA		cotisation	15,24
Syndicat de GRÉCHEZ	01/01/1965		
Autres organismes de regroupement			
NEANT			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	387 912,89	473 724,00	473 724,00
RECETTES	387 912,89	520 146,00	520 146,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	324 025,00	302 976,00	302 976,00
RECETTES	324 025,00	302 976,00	302 976,00

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	387 912,89	473 724,00	473 724,00
RECETTES	387 912,89	520 146,00	520 146,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	324 025,00	302 976,00	302 976,00
RECETTES	324 025,00	302 976,00	302 976,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	711 937,89	776 700,00	776 700,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	711 937,89	823 122,00	823 122,00

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2018	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2018 (%)
Taxe d'habitation	372 100,000	3,076 %	15,924 %	3,001 %	59 253,000	6,171 %
TFPB	248 400,000	2,657 %	11,578 %	3,007 %	28 759,000	5,743 %
TFPNB	23 700,000	1,660 %	62,603 %	2,999 %	14 836,000	4,707 %
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TOTAL	644 200,000	2,861 %			102 848,000	5,838 %






IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES - Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : 28/03/2019

Présenté par le Maire ,
 A Lanneplàà, le 04/04/2019
 le Maire ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Lanneplàà, le 04/04/2019

Les membres du Conseil Municipal,

<p>Aline Langlès - - - - -</p> <p>Franck Lauthé - - - - -</p> <p>Narc Lacroix - - - - -</p> <p>Eric Notario - - - - -</p> <p>Vincent Bordenave - - - - -</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>
--	---

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Lanneplàà, le ___/___/___